

CONVOCATIION

Nombre de conseillers

en exercice	29
présents	21 (4 procurations)
votants	25

L'AN DEUX MILLE ONZE le VINGT SIX JANVIER à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, est convoqué en session ordinaire au lieu habituel de ses séances.

La Ferté-Bernard,
Le 20 Janvier 2011

Le Maire,

COMPTE-RENDU

L'AN DEUX MILLE ONZE

Le VINGT SIX JANVIER à dix huit heures trente,
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni aux Halles Denis BEALET en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Carles GRELIER

Etaient présents : M. Jean Carles GRELIER, Mme Janine BOIS, M. Pierre RABOT, M. Philippe GALLAND, Mme Cécile KNITTEL, M. Didier REVEAU, Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, M. Jean THOREAU, M. Daniel GUEDET, Mme Marie-Odile DELILLE, M. Moïse JAMET, Mme Pascale LEVEQUE, M. Gaétan THOMAS, M. Gérard GUESNE, M. François MARIANI, M. Nicolas CHABLE, Mme Edith ALIX, M. Michel ARBOUYS, M. Claude DROUET, Mme Annette MORIETTE, Mme Paulette CAVRET.

Excusés : Mme Marie-Josèphe JACOB, Mme Dominique BURLOT (pouvoir à Mme KNITTEL), Mme Marie-Dominique DAMOTTE, M. Pascal DEFAYÉ (pouvoir à M. MARIANI), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (pouvoir à M. RABOT), Mme Bénédicte MARCHAIS (pouvoir à Mme BOIS), Mme Patricia BESSUAND.

Non Excusé : M. MORVAN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Madame KNITTEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE : ACHAT DU TERRAIN

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Janvier 2011

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée le nouveau projet d'aménagement du terrain d'assiette de l'ancien Centre Commercial Leclerc et précise que celui-ci accueillera la future médiathèque.

Ce terrain situé rue Alfred Marchand – Avenue du Général de Gaulle et cadastré section AP n° 271, 272, 273, 274, 275, 276, 280, 282, 284, 286, 287, représente une superficie totale de 35.553 m².

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ne se portera acquéreur que d'une partie desdites parcelles, à savoir environ 20.928 m² se décompose comme suit :

- 3519 m² en zone constructible,
- 17.409 m² en zone inconstructible.

Il indique également que les Services de France Domaines ont été consultés et qu'en date du 22 Octobre 2010 ont estimé ces parcelles à :

- 55 € le mètre carré de terrain constructible,
- 6 € le mètre carré de terrain non constructible.

Soit un coût total de 297.999 € -(55 € x 3.519 m²) + (6 € x 17.409 m²)- avec une marge de négociation de + ou - 15 %.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces terrains au prix de 200.000 Euros nets vendeur. Quant à l'acte notarié celui-ci sera signé chez Maîtres LEVEQUE et MOUCHEL (Notaires à LA FERTE-BERNARD), associés à Maître BRISARD (Notaire à LAVAL), les frais d'acte restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- Acheter les terrains nécessaires à la construction de la médiathèque, cadastrés section AP n° 271p, 272p, 273p, 274, 275, 276, 280p, 282p, 286, 287p d'une superficie d'environ 20.928 m² à la SAS FIFERDIS (72400 CHERRE) représentée par son Président Monsieur LUTTON au prix de 200.000 Euros nets vendeur,
- Signer l'acte notarié chez Maîtres LEVEQUE et MOUCHEL (Notaires à LA FERTE-BERNARD) associés à Maître BRISARD (Notaire à LAVAL) et régler les frais qui en découleront,
- Signer tout document et régler toute facture visant au bon déroulement de cette opération.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Janvier 2011

REALISATION D'UN PROFIL DE BAINNADE : CHOIX DE LA SOCIETE EN CHARGE DE L'ETUDE et DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que suite à la parution du Décret n° 2008-990 du 18 Septembre 2008 et de la circulaire DGS/EAU n° 2009-389 du 30/12/2009, toute collectivité, responsable d'un site de baignade, doit réaliser un profil de sa plage avant le 31 Décembre 2010 (délai pouvant être reporté au 24 mars 2011).

Il précise que le plan d'eau de la base de loisirs est soumis à cette réglementation.

Monsieur le Maire donne donc le résultat d'une consultation qui a été lancée afin de retenir une société spécialisée qui se chargera de cette étude, à savoir :

Société	Montant de la mission (HT)
Sté MYNIVELE ENVIRONNEMENT 44210 PORNIC	7.850 €
Sté SAFEGE 35760 SAINT GREGOIRE	9.400 €
Sté RIVE 72400 LA FERTE-BERNARD	10.728 €

Compte tenu des résultats de la consultation, Monsieur le Maire propose de confier la réalisation du profil de baignade du plan d'eau de la base de loisirs à la Société MYNIVELE ENVIRONNEMENT pour un coût de 7.850 € HT.

Il suggère également aux membres de l'Assemblée, compte-tenu de la nature de l'étude, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE (montant de la participation susceptible d'être allouée à la commune : de 30 à 50 % du montant de la mission).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- Confier la réalisation du profil de baignade du plan d'eau de la base de loisirs à la Société MYNIVELLE ENVIRONNEMENT (44210 PORNIC), signer le contrat correspondant et régler les honoraires qui s'élèveront à 7.850 € HT.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Janvier 2011

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (aide susceptible d'être allouée : 30 à 50 % du montant de la mission),
- Effectuer toute démarche, signer tout document et régler toute facture visant au bon déroulement de cette opération.

ACHAT D'UNE GLISSIERE A CANOËS QUI SERA INSTALLEE SUR LA RIVIERE L'HUISNE (BRAS DE L'ANCIEN HÔPITAL) ET DEPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée afin d'acquérir une glissière à canoës qui sera installée sur la rivière l'Huisne, sur le bras de l'Ancien Hôpital.

Le résultat de la consultation est le suivant :

Sociétés	Montant du devis (HT)
POLY METAL 72400 LA FERTE-BERNARD	3.045,40 €
Sté CHARTRAIN 72400 LA FERTE-BERNARD	7.200,00 €
EUROSYSTEM2 14160 DIVES SUR MER	15.400,00 €
PECH'ALU 56650 INZINZAC LOCHRIST	7.800,00 €

Monsieur le Maire propose donc de confier la réalisation de la glissière à la Société POLY METAL (72400 LA FERTE-BERNARD) pour un montant de 3.045,40 € HT et de régler la facture correspondante.

Il suggère également, dans le cadre de cet achat, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de La Sarthe (montant de la subvention susceptible de nous être allouée : 20 %).

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- Confier la réalisation de la glissière à canoës (qui sera installée sur la rivière l'Huisne, sur le bras de l'Ancien Hôpital) à la Société POLY METAL, signer le devis correspondant d'un montant de 3.045,40 € HT et régler la facture qui en découlera.
- Déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Sarthe.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Janvier 2011

VENTE D'UN VEHICULE MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de vendre un véhicule, propriété de la Commune, à Monsieur BOURNEUF Dominique, Agent Municipal, pour un montant de 600 Euros.

IL s'agit du véhicule CITROËN SAXO immatriculé 3323 WK 72.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- vendre en l'état le véhicule CITROËN SAXO immatriculé 3323 WK 72, à Monsieur Dominique BOURNEUF au prix de 600 Euros.
- Emettre le titre de recettes correspondant.

Reçu en Sous-
Préfecture
le 28 Janvier 2011

REALISATION D'UNE ETUDE SUR LE DISPOSITIF HYDRAULIQUE FERTOIS

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée une mission d'assistance de la Société HYDRATEC. Celle-ci consiste en la réalisation d'une étude sur les ouvrages hydrauliques fertois, et plus particulièrement sur celui de Quicampoix.

Il précise au Conseil Municipal que le montant de la mission sera proportionnel au temps passé et sera facturé comme suit :

- 1.000 € HT/jour
- 125 € HT/heure.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à :

- confier une étude sur les ouvrages hydrauliques fertois à la Société HYDRATEC,
- signer la proposition correspondante et régler les factures qui en découleront.

Prend acte que le montant de la mission sera proportionnel au temps passé et sera facturé comme suit :

- 1.000 € HT/jour
- 125 € HT/heure.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30